

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1452

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Métropole quartiers d'été 2022 - Attribution de subventions pour la mise en place d'actions à destination des publics des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) et les quartiers en veille active (QVA) à Escale création, coopérative d'activités et à la société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône amont (SEGAPAL)

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

Rapporteur : Monsieur Renaud Payre

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

Absents excusés : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

Commission permanente du 16 mai 2022**Délibération n° CP-2022-1452**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Métropole quartiers d'été 2022 - Attribution de subventions pour la mise en place d'actions à destination des publics des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) et les quartiers en veille active (QVA) à Escale création, coopérative d'activités et à la société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône amont (SEGAPAL)

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Pour la 3^{ème} année, la Métropole de Lyon apporte un soutien financier à des associations pour la mise en place d'activités pendant l'été 2022 dans les QPV et les QVA. L'objectif est de mettre en place un dispositif d'appui pour faire émerger un plan d'ensemble d'animations d'été dans ces quartiers pour les jeunes mais également pour les adultes afin de renforcer les liens sociaux.

Dans le cadre de cette opération dénommée "Métropole quartiers d'été 2022", la Métropole souhaite soutenir également 2 projets : le projet "les jeunes s'engagent dans les quartiers" porté par Escale création et le projet "quartiers d'été au grand parc de Miribel Jonage" porté par la SPL SEGAPAL.

II - Objectifs**1° - Escale création, "les jeunes s'engagent dans les quartiers"**

Ce projet, porté par la coopérative d'activités et d'emploi Escale création, acteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), propose à une cinquantaine de jeunes de 16 à 18 ans de 3 territoires en politique de la ville (Saint-Fons, Vénissieux et Lyon 8ème) d'expérimenter pendant l'été, dans le cadre d'une coopérative jeunesse services, l'élaboration de A à Z d'une véritable activité économique et sociale à partir d'un diagnostic de besoins de ces territoires et de leurs habitants (aide aux personnes âgées, nettoyage espaces verts, etc.).

Ce projet enrichit et complète les actions d'animations mises en œuvre pendant l'été en mobilisant des jeunes sur une action d'engagement valorisante et utile pour le territoire.

2° - SEGAPAL, "quartiers d'été au grand parc de Miribel Jonage"

Ce projet, porté par la SPL SEGAPAL souhaite développer une offre nouvelle dans le cadre de l'opération "Métropole quartiers d'été", destinée spécifiquement aux habitants des quartiers QPV et QVA entre le 1^{er} juillet et le 31 août, dans une logique de mixité entre le public habituel de la plage et les habitants des quartiers de la politique de la ville avec :

- d'une part, un accueil le matin "tout public, sans réservation", entre 11 heures et 13 heures, un accès privilégié à la plage en direction des individuels et des groupes issus des QPV-QVA, associé à un "village d'animations",

- d'autre part, un accueil l'après-midi réservé pour les "accueils collectifs de mineurs de loisirs" (ACML) des QPV-QVA avec une offre renforcée d'animations pour 3 types de publics : 6-9 ans, 10-13 ans et 14-17 ans autour de thèmes d'activités (sports nautiques, terrestres, découverte de l'environnement et cultures, prévention baignade).

L'objectif, prenant en compte les mesures sanitaires liées à la crise sanitaire d'accueil, est de 1 008 personnes accueillies pour les activités encadrées et 1 500 personnes en intégrant les animations en accès libre.

III - Plan de financement

Il est proposé d'attribuer une subvention de 22 500 € TTC nets de taxe pour Escale création :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
achat	22 000	État	19 500
services extérieurs	2 400	Métropole	22 500
autres services extérieurs	10 100	Communes	19 000
impôts taxes	1 500	Europe	29 000
charges personnels	54 000		
Total TTC	90 000	Total TTC	90 000

Il est proposé d'attribuer une subvention de 48 138 € TTC pour la SEGAPAL :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
achats	6 600	Métropole	48 138
services extérieurs	9 848		
frais de personnel	23 667		
Total en € HT	40 115		
Total TTC	48 138	Total TTC	48 138

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 70 638 € pour le financement de 2 actions de l'été 2022 dans les quartiers de la politique de la ville QPV/QVA, selon la répartition suivante :

- d'un montant de 22 500 € au profit d'Escale création,
- d'un montant de 48 138 € au profit de la SPL SEGAPAL ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole et la coopérative d'activités Escalé création et la SPL SEGAPAL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 70 638 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P17O5777.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220516-282953-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 mai 2022 Date de réception préfecture : 17 mai 2022
